

## Enfouissement des réseaux électriques

### Le SDEHG et Enedis, partenaires pour l'enfouissement des réseaux électriques basse tension

Le Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne, garant du service public de la distribution d'électricité, réalise des opérations d'effacement des réseaux électriques basse tension pour le compte des communes.

Les opérations d'effacement permettent d'intégrer les réseaux électriques et télécom dans l'environnement. Elles contribuent à l'embellissement des communes en résorbant les ouvrages construits sur des poteaux disgracieux. Ces opérations peuvent aussi contribuer à améliorer la qualité du réseau électrique, plus particulièrement lorsqu'elles concernent du réseau en fils nus, réseau particulièrement sensible aux aléas climatiques.

Pour réaliser ces travaux, le SDEHG bénéficie des aides du Fonds d'Amortissement des Charges d'Électrification (FACE) pour les communes rurales et d'une dotation d'Enedis pour les communes urbaines. Le restant est pris en charge par le SDEHG sur ses fonds propres.



#### Des avancées significatives pour améliorer la qualité de l'électricité en Haute-Garonne

Enedis et le SDEHG ont renouvelé leur partenariat pour l'effacement des réseaux électriques basse tension en apportant des avancées significatives qui profiteront aux habitants de la Haute-Garonne.

Enedis apporte une dotation annuelle de 650 000 € pour la réalisation du programme d'effacement des réseaux du SDEHG.

Après négociation du Président Pierre Izard avec les représentants d'Enedis à l'occasion du renouvellement du cahier des charges de concession, Enedis a accordé un bonus annuel supplémentaire de 200 000 €. En contrepartie, le SDEHG s'engage à consacrer la moitié de son programme à des opérations d'effacement contribuant à l'amélioration de la qualité du réseau électrique, soit en traitant du réseau en fil nu, soit en renforçant le réseau afin de résorber les chutes de tension subies par les usagers. De plus, ce dispositif est mis en place sur une durée de 4 ans afin de constituer une programmation pluriannuelle des travaux et assurer une stabilité de financement. Enfin, Enedis a accordé au SDEHG une possibilité de report de dotation sur l'année suivante, dans la limite de 20% du montant de la dotation.

#### Un programme SDEHG dédié à l'effacement des réseaux

Les opérations d'effacement des réseaux sont inscrites au programme du SDEHG suite aux demandes des communes. Les effacements réalisés se situent à moins de 500 mètres de la mairie, de l'église, d'un site classé ou sont coordonnés avec d'autres travaux (exemples : voirie, renforcement de réseaux, création de piétonniers scolaires).

Les communes bénéficient d'une subvention du SDEHG de 80 % pour les communes de plus de 500 habitants et de 90 % pour celles de moins de 500 habitants, dans la limite d'un plafond annuel de travaux de 200 000 € HT.



**Pierre Izard**  
Président  
du SDEHG



« En 2017, le SDEHG a réalisé 6 millions d'euros de travaux d'effacement des réseaux, soit 30% de plus qu'en 2016. Cette augmentation est la conséquence de la hausse du plafond annuel de participation du SDEHG par commune. En effet, ce plafond a été porté à 200 000 € en 2017 (au lieu de 150 000 € auparavant). Cette mesure a permis aux communes de réaliser des opérations d'effacement de plus grande envergure. Au total, ce sont 25 kilomètres de réseaux électriques qui ont été enfouis en 2017. »



**Léonard Dordolo**  
Directeur territorial  
d'Enedis



« Enedis se félicite de prendre part à l'effort particulier d'amélioration esthétique du cœur des communes. Ce programme contribue à fiabiliser le réseau par la résorption progressive des fils nus. Ces efforts conjoints du SDEHG et d'Enedis permettent chaque année une diminution significative des clients mal alimentés. »